

CONDITIONS GENERALES DE VENTE (CGV) août 2018

APPLICATION : Les présentes CGV s'appliquent aux opérations de ventes conclues par le client désigné sur ce présent et les Chalets de Chamrousse (Le Champ-Rousse 84 rue des Biolles -Chalet Belledonne 52 rue des Cargneules - Chalet des Alpes 372 Av. Henry Duhamel.) situé à Chamrousse 38410 pour le compte de Sarl BL Affaires dont le siège social situé Bâtiment le Concorde 24 rue Lamartine 38320 Eybens RCS de Grenoble 789 163 094

RESERVATION ET PAIEMENT: Toute réservation est définitivement confirmée à réception de l'exemplaire de ce présent contrat daté et signé ainsi que le premier versement indiqué sur ce présent. Un deuxième acompte peut être demandé au plus tard un mois avant le séjour. Le solde sera à régler le jour de l'arrivée. En cas de non règlement de l'acompte demandé sur ce présent contrat, les Chalets de Chamrousse ne pourra garantir les réservations effectuées et sera en droit de refuser l'accès au client.

TAXES ET FACTURES: La facture sera établie à partir des éléments annoncés sur ce présent contrat, elle sera éditée et transmise au plus tôt 10 jours avant le séjour. Taux de TVA en vigueur. La taxe de séjour est obligatoire sauf pour les enfants de -12ans et les séjours de mineurs.

La taxe de séjour annoncée sur ce présent contrat ne tiens pas compte d'une éventuelle augmentation dans le cas où cette proposition a été établie deux mois avant le début de la saison hivernale (décembre) saison d'été (juillet). Ainsi si la Mairie de Chamrousse décide d'augmenter la taxe par rapport à l'an précédent, nous nous réservons le droit d'augmenter la taxe annoncés au prorata.

CONDITIONS D'ANNULATIONS : Toute annulation partielle ou totale du client, doit être annoncée obligatoirement par lettre recommandée avec accusé de réception. En cas d'annulation du contrat de la part du client et quoiqu'il puisse survenir (accident, maladie, cas de force majeure ou événement imprévu), les acomptes versés seront conservés par les Chalets de Chamrousse. Si le client ne s'est pas présenté le jour mentionné sur le contrat, passé un délai de 24 heures et sans avis notifié aux Chalets de Chamrousse : « le présent contrat est considéré comme résilié, les sommes versées restantes acquises par l'établissement les Chalets de Chamrousse ». Les Chalets de Chamrousse dispose alors de son bien et n'est nullement responsable du transport de ses clients. Il ne pourra être tenu responsable d'une impossibilité de ses clients de rejoindre le lieu de villégiature, quel qu'en soit la raison même en cas de force majeure et ne procédera à aucun remboursement. Une indemnité sera retenue sur le montant total du séjour : Plus de 180 jours avant le séjour : 10 % du prix global - De 179 à 120 jours avant le séjour: 30 % du prix global -De 119 à 80 jours avant le séjour : 60 % du prix global De 79 à 20 jours avant le séjour :80 % du prix global De 19 à 1 jours avant le séjour : 100 % du prix global

ASSURANCE RESPONSABILITE & CAUTION CLIENT: Le client doit être couvert par une assurance « responsabilité civile », tout accident entraînant un préjudice à l'établissement « Les Chalets de Chamrousse » ou toute détérioration volontaire entraînera un règlement immédiat des dommages causés. C'est pourquoi une caution bancaire peut-être demandée. elle peut-être encaissée ou non. Si caution par chèque nous le renverrons dans un délai de 10 jours suivant le départ du client. L'établissement décline toute responsabilité en cas de vol, perte, dégradation des effets appartenant aux clients durant le séjour. Les Chalets de Chamrousse par BL AFFAIRES dispose d'une police d'assurance multirisque pour l'hébergement, la restauration ainsi que le matériel et mobilier sur place.

LOCATION MATERIEL DE SKI ET FORFAITS REMONTEES MECANIQUES: Les tarifs annoncés sur ce présent contrat ne tiennent pas compte d'une éventuelle augmentation des prix dans le cas où cette proposition a été établie deux mois avant le début de la saison hivernale (décembre) saison d'été (juillet). Ainsi si les remontées mécaniques de la station décident d'augmenter les tarifs par rapport à l'an précédent, nous nous réservons le droit d'augmenter les tarifs annoncés au prorata. Les tarifs des prestations « location matériel de ski et forfait de remontées mécaniques » annoncés sur ce présent ne sont ni fermes et définitifs. Seront pris en compte définitivement dès réception du « bon de commande » dûment complété et signé par vos soins. Ce « bon de commande » sera à nous retourner au plus tard 10 jours avant le séjour. Les Chalets de Chamrousse dispose d'un magasin de ski au chalet le Champ-Rousse et s'assure de la livraison du matériel directement dans les chalets; concernant ce matériel mis à la disposition des participants pour la pratique des sports alpins, toute dégradation anormale constatée sur le matériel (due à une utilisation anormale non conforme ou à la négligence, perte, vol...) sera facturée directement sur place et le client fera sien des éventuels problèmes de remboursement avec l'assurance. Les dégâts consécutifs dues à un défaut de fabrication, de montage ou à l'usure normale des matériels ne seront en aucun cas facturés au responsable du groupe.

La gestion du matériel de ski est assuré par nos soins. Le local à ski est exclusivement réservé aux clients qui louent notre propre matériel, l'accès pouvant être refusé à toute personne ayant louée son matériel chez un loueur, dans ce cas les Chalets de Chamrousse se réserve le droit de facturer une indemnité pour le gardiennage, sauf pour les clients propriétaire de leurs matériel.

REGLEMENT INTERIEUR ETAT DES LIEUX: Le règlement intérieur est affiché à l'accueil et dans chacune des chambres et sera à respecter par le client. Possibilité de transmettre ce dernier par simple demande. Nous interdisons d'utiliser la literie et linge sur place (couette oreiller) sans le protéger, en cas de détérioration de ces derniers par le client, la direction se réserve le droit de facturer une indemnité de nettoyage et de réparation. A son arrivée le client disposera de 24h pour signaler toutes anomalies constatées sur les équipements et mobiliers mis à disposition. Passé ce délai, les biens seront considérés comme exempt de dommages à l'entrée. En cas de dégâts occasionnés par le client ou les ressortissants du contractant, ceux-ci seront facturés par les Chalets au contactant. L'établissement se réserve le droit d'encaisser la caution demandée. En conséquence les chalets de Chamrousse aura un délai d'un mois après la date de départ pour restituer la caution déduction faite des dégâts, de la perte d'objet d'une retenue sur la caution dont le montant sera déterminé par accord à l'amiable entre les chalets et le client. En cas de litige, un devis sera effectué par un professionnel.

CLAUSES PARTICULIERES: Le nombre de participants ne doit pas excéder le nombre prévu par ce contrat (enfants compris). Dans le cas contraire, la direction des Chalets de Chamrousse se réserve le droit de refuser les personnes supplémentaires, ou sous réserve de son accord, une majoration de prix sera appliquée. Le prix s'entend forfaitairement et/ou par personne sur un remplissage total de(s) chambre(s), sauf en cas d'exclusivité du chalet (pour les groupes) et si la configuration le permet (mixité + encadrement). Tout séjour interrompu, abrégé ou toute prestation non consommée ou non prise pour quelque cause que ce soit, ne donnera lieu à aucun remboursement. Les animaux sont interdits.

Rappel : Tout manquement à l'une de ces consignes annulera le séjour et pourra faire l'objet d'un renvoi sans dédommagement.

INFORMATIQUE ET LIBERTES : En application de la loi L.78-17 du 6 janvier 1978, le client est informé que les informations à caractère nominatif communiqués font l'objet d'un traitement informatisé, sauf opposition expresse de sa part. Le client dispose à tout moment d'un droit d'accès, de rectification ou de suspension. Les informations que vous sont demandés lors de la réservation sont indispensables pour le bon traitement de votre demande. Ces informations ont pour seul destinataire les chalets de Chamrousse concerné par la demande de réservation.

VIDEOSURVEILLANCE : les établissements sont placés sous vidéosurveillance, déclarations faites auprès du CNIL.

RECLAMATIONS: Toute réclamation doit être formulé auprès des chalets de Chamrousse et ce, dans un délai de 30 jours à compter de la date de séjour.

LITIGES : Tout litige doit être soumis au relais départemental de l'Isère, dans les 3 jours de l'entrée dans les lieux. Le tribunal compétent sera celui de Grenoble.